

L'an deux mille vingt, le cinq mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 28 février 2020, s'est réuni à Bénodet (salle du conseil municipal) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 20 h 30 s'est terminée à 22 h 50.

Sandrine BASSET a été élue secrétaire de séance.

| Bénodet  | Clohars-Fouesnant  | La Forêt-Fouesnant  | Fouesnant  | Gouesnac'h  | Pleuven  | Saint-Evarzec   |
|--|--|---|--|---|--|---|
| <b>Présents</b>  |  |   |  |   |  |   |
| Christian PENNANECH<br>Michel DONNARD<br>Jean-Christophe CORBEL<br>Sylvie BOURHIS<br>Béatrice AMELOT | Michel LAHUEC<br>Marie-France HELIAS<br>Xavier JODOCIUS<br>Monique HELORET | Patrice VALADOU<br>Daniel GOYAT<br>Marie-Françoise COSQUERIC<br>Yves LE ROCHAIS<br>Marie HELAQUET | Roger LE GOFF<br>Bruno MERRIEN<br>Laure CARAMARO<br>Laurent LE CAIN<br>Gildas CORNEC<br>Marie-Claude DOMINOIS<br>Cécile TABARLY<br>Mohamed RIHANI<br>est entré en séance à 20h45 | Gildas GICQUEL<br>Bernard LE NOAC'H<br>Sandrine BASSET<br>Jérôme PATIER | Christian RIVIERE<br>Yvon ARZUR  | André GUILLOU<br>Sophie BOYER<br>José LENEPVEU<br>Serge QUEMERE |
| <b>Absents excusés</b>   |  |   |  |   |  |   |
|  |  |   | Gaëlle JEANNES-JOSSET<br>(procuration à Laure CARAMARO)  |   | Muriel GOURVES<br>(procuration à Yvon ARZUR)<br>Sandrine AUBERTINY-MALARDE | Joceiyne CAROFF<br>(procuration à Sophie BOYER)                 |
| <b>Nombre de conseillers présents</b>  |  |   | <b>32</b>  | <b>Nombre de conseillers votants</b>                                    |  | <b>35</b>   |

*Monsieur le Maire de Bénodet, Christian PENNANECH, remercie l'assemblée pour sa présence au dernier conseil communautaire de la mandature.*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2020 A L'UNANIMITE**

## 01. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019

Les comptes de gestion de l'exercice 2019 établis par Madame la Comptable Publique de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais sont identiques aux écritures passées sur les comptes administratifs de la CCPF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

→ d'approuver les comptes de gestion de Madame la Comptable Publique suivants :

- Budget général,
- Budget annexe Ordures Ménagères,
- Budget annexe Electrification,
- Budget annexe Eau,
- Budget annexe Assainissement DSP,
- Budget annexe Assainissement Régie,
- Budget annexe « Crèche Inter-entreprises »,
- Budget annexe « Espace Entreprises »,
- Budget annexe « Zone de Kérorié »,
- Budget annexe « Kerlivérien »,
- Budget annexe « Zone de Neis Lan »,
- Budget annexe Extension « ZA La Grande Halte »,
- Budget annexe Extension « ZA Troyalac'h Sud »,
- Budget annexe « ZA Kerleven ».

*Le Président, avant de se retirer de la séance pour le vote des comptes administratifs 2019, propose Christian PENNANECH comme Président de séance.*

## **02. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET GENERAL**

Le Compte administratif 2019 du Budget général fait apparaître les résultats suivants :

### Fonctionnement :

#### Réalisé

|                     |                 |
|---------------------|-----------------|
| • Dépenses          | 14 983 727,21 € |
| • Recettes          | 15 588 271,08 € |
| Soit un résultat de | + 604 543,87 €  |

### Investissement :

#### Réalisé

|                     |                  |
|---------------------|------------------|
| • Dépenses          | 11 512 020,81 €  |
| • Recettes          | 7 955 245,41 €   |
| Soit un résultat de | - 3 556 775,40 € |

Restes à réaliser :

- Dépenses 1 124 312,50 €
- Recettes 4 256 996,00 €

En définitive, le Compte administratif du Budget général pour l'exercice 2019 fait apparaître un solde global de clôture de + 180 451,97 €.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le Compte administratif du Budget général pour l'exercice 2019 conformément aux résultats ci-dessus exposés.

**03. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ORDURES Ménagères**

Le Compte administratif 2019 du Budget Ordures Ménagères fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement :

Réalisé

- Dépenses 5 143 327,53 €
  - Recettes 5 236 694,24 €
- Soit un résultat de + 93 366,71 €

Investissement :

Réalisé

- Dépenses 1 135 502,11 €
  - Recettes 1 032 827,11 €
- Soit un résultat de - 102 675,00 €

Restes à réaliser :

- Dépenses 241 326,48 €
- Recettes 74 000,00 €

En définitive, le Compte administratif du Budget Ordures Ménagères pour l'exercice 2019 fait apparaître un solde global de clôture de – 176 634,77 €.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le Compte administratif du Budget Ordures Ménagères pour l'exercice 2019 conformément aux résultats ci-dessus exposés.

#### **04. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ELECTRIFICATION**

Le Compte administratif 2019 du Budget Electrification fait apparaître les résultats suivants :

##### Fonctionnement :

###### Réalisé

|                     |              |
|---------------------|--------------|
| • Dépenses          | 146 902,16 € |
| • Recettes          | 146 902,16 € |
| Soit un résultat de | 0,00 €       |

##### Investissement :

###### Réalisé

|                     |                |
|---------------------|----------------|
| • Dépenses          | 3 021 383,90 € |
| • Recettes          | 3 715 617,27 € |
| Soit un résultat de | + 694 233,37 € |

##### Restes à réaliser :

|            |                |
|------------|----------------|
| • Dépenses | 2 211 445,10 € |
| • Recettes | 1 338 171,84 € |

En définitive, le Compte administratif du Budget Electrification pour l'exercice 2019 fait apparaître un résultat global de clôture de - 179 039,89 €.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le Compte administratif du Budget Electrification pour l'exercice 2019 conformément aux résultats ci-dessus exposés.

## **05. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET EAU**

Le Compte Administratif 2019 du Budget Eau fait apparaître les résultats suivants :

### Fonctionnement :

| <u>Réalisé</u>      |                |
|---------------------|----------------|
| • Dépenses          | 1 289 487,97 € |
| • Recettes          | 1 775 021,92 € |
| Soit un résultat de | + 485 533,95 € |

### Investissement :

| <u>Réalisé</u>      |                  |
|---------------------|------------------|
| • Dépenses          | 1 366 174,72 €   |
| • Recettes          | 2 638 638,40 €   |
| Soit un résultat de | + 1 272 463,68 € |

### Restes à réaliser :

|            |              |
|------------|--------------|
| • Dépenses | 616 901,46 € |
| • Recettes | 295 730,21 € |

En définitive, le Compte Administratif du Budget Eau pour l'exercice 2019 fait apparaître un résultat global de clôture de + 1 436 826,38 €.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le Compte Administratif du Budget Eau pour l'exercice 2019 conformément aux résultats ci-dessus exposés.

## **06. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ASSAINISSEMENT DSP**

Le Compte administratif 2019 du Budget Assainissement DSP fait apparaître les résultats suivants :

### Fonctionnement :

|                     |                |
|---------------------|----------------|
| <u>Réalisé</u>      |                |
| • Dépenses          | 1 774 274,45 € |
| • Recettes          | 2 715 945,38 € |
| Soit un résultat de | + 941 670,93 € |

### Investissement :

|                     |                  |
|---------------------|------------------|
| <u>Réalisé</u>      |                  |
| • Dépenses          | 12 000 091,39 €  |
| • Recettes          | 13 858 128,76 €  |
| Soit un résultat de | + 1 858 037,37 € |

### Restes à réaliser :

|            |                |
|------------|----------------|
| • Dépenses | 3 665 971,33 € |
| • Recettes | 3 821 593,96 € |

En définitive, le Compte administratif du Budget Assainissement DSP pour l'exercice 2019 fait apparaître un résultat global de clôture de + 2 955 330,93 €.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- ➔ d'approuver le Compte administratif du Budget Assainissement DSP pour l'exercice 2019 conformément aux résultats ci-dessus exposés.

## 07. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – AUTRES BUDGETS

Monsieur PENNANECH, en évoquant le budget Kérorié, zone objet de procédures contentieuses menées par l'ASPF, précise que sur la commune de Bénodet, ce sont actuellement 12 permis de construire qui sont attaqués.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

→ d'approuver les autres Comptes administratifs pour l'exercice 2019 conformément aux résultats ci-après exposés :

| BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE | DEPENSES     | RECETTES     | RESULTAT     |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|
| FONCTIONNEMENT              | 128 391,83 € | 200 302,01 € | 71 910,18 €  |
| INVESTISSEMENT              | 636 751,62 € | 685 230,79 € | 48 479,17 €  |
| RESTES A REALISER           |              |              |              |
| TOTAL DES SECTIONS          | 765 143,45 € | 885 532,80 € | 120 389,35 € |

| BUDGET CRECHE INTERENTREPRISES | DEPENSES    | RECETTES     | RESULTAT     |
|--------------------------------|-------------|--------------|--------------|
| FONCTIONNEMENT                 | 54 694,03 € | 56 716,29 €  | 2 022,26 €   |
| INVESTISSEMENT                 | 31 328,49 € | 236 268,23 € | 204 939,74 € |
| RESTES A REALISER              | 3 000,00 €  | - €          | - 3 000,00 € |
| TOTAL DES SECTIONS             | 89 022,52 € | 292 984,52 € | 203 962,00 € |

| BUDGET ESPACE ENTREPRISES | DEPENSES     | RECETTES    | RESULTAT       |
|---------------------------|--------------|-------------|----------------|
| FONCTIONNEMENT            | 37 797,95 €  | 41 886,32 € | 4 088,37 €     |
| INVESTISSEMENT            | 725 171,53 € | 20 060,20 € | - 705 111,33 € |
| RESTES A REALISER         | 12 349,88 €  | - €         | - 12 349,88 €  |
| TOTAL DES SECTIONS        | 775 319,36 € | 61 946,52 € | - 713 372,84 € |

| <b>BUDGET KERORIE</b>     | <b>DEPENSES</b>       | <b>RECETTES</b>   | <b>RESULTAT</b>         |
|---------------------------|-----------------------|-------------------|-------------------------|
| FONCTIONNEMENT            | 7 465,72 €            | 7 465,72 €        | - €                     |
| INVESTISSEMENT            | 1 258 050,44 €        | - €               | - 1 258 050,44 €        |
| RESTES A REALISER         |                       |                   |                         |
| <b>TOTAL DES SECTIONS</b> | <b>1 265 516,16 €</b> | <b>7 465,72 €</b> | <b>- 1 258 050,44 €</b> |

| <b>BUDGET KERLIVERIEN</b> | <b>DEPENSES</b>     | <b>RECETTES</b>     | <b>RESULTAT</b>       |
|---------------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| FONCTIONNEMENT            | 120 097,70 €        | 90 945,27 €         | - 29 152,43 €         |
| INVESTISSEMENT            | 623 880,44 €        | 95 372,40 €         | - 528 508,04 €        |
| RESTES A REALISER         |                     |                     |                       |
| <b>TOTAL DES SECTIONS</b> | <b>743 978,14 €</b> | <b>186 317,67 €</b> | <b>- 557 660,47 €</b> |

| <b>BUDGET NEIS LAN</b>    | <b>DEPENSES</b>     | <b>RECETTES</b>     | <b>RESULTAT</b> |
|---------------------------|---------------------|---------------------|-----------------|
| FONCTIONNEMENT            | 112 727,13 €        | 91 727,13 €         | - 21 000,00 €   |
| INVESTISSEMENT            | - €                 | 21 000,00 €         | 21 000,00 €     |
| RESTES A REALISER         |                     |                     |                 |
| <b>TOTAL DES SECTIONS</b> | <b>112 727,13 €</b> | <b>112 727,13 €</b> | <b>- €</b>      |

| <b>BUDGET EXTENSION LA GRANDE HALTE</b> | <b>DEPENSES</b>     | <b>RECETTES</b>     | <b>RESULTAT</b>       |
|---|---------------------|---------------------|-----------------------|
| FONCTIONNEMENT                          | 193 073,77 €        | 193 073,77 €        | - €                   |
| INVESTISSEMENT                          | 193 073,77 €        | - €                 | - 193 073,77 €        |
| RESTES A REALISER                       |                     |                     |                       |
| <b>TOTAL DES SECTIONS</b>               | <b>386 147,54 €</b> | <b>193 073,77 €</b> | <b>- 193 073,77 €</b> |

| <b>BUDGET EXTENSION TROYALAC'H SUD</b> | <b>DEPENSES</b>     | <b>RECETTES</b>     | <b>RESULTAT</b>       |
|--|---------------------|---------------------|-----------------------|
| FONCTIONNEMENT                         | 328 569,07 €        | 328 569,07 €        | - €                   |
| INVESTISSEMENT                         | 328 569,07 €        | - €                 | - 328 569,07 €        |
| RESTES A REALISER                      |                     |                     |                       |
| <b>TOTAL DES SECTIONS</b>              | <b>657 138,14 €</b> | <b>328 569,07 €</b> | <b>- 328 569,07 €</b> |

| <b>BUDGET KERLEVEN</b>    | <b>DEPENSES</b>     | <b>RECETTES</b>     | <b>RESULTAT</b>    |
|---------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| FONCTIONNEMENT            | 400 000,00 €        | 400 000,00 €        | - €                |
| INVESTISSEMENT            | 400 000,00 €        | 410 000,00 €        | 10 000,00 €        |
| RESTES A REALISER         |                     |                     |                    |
| <b>TOTAL DES SECTIONS</b> | <b>800 000,00 €</b> | <b>810 000,00 €</b> | <b>10 000,00 €</b> |



Le Président réintègre la séance et remercie, d'une part, l'ensemble des services pour l'exécution du travail effectué en 2019 et, d'autre part, les élus pour leur confiance. Il souligne la sérénité qui règne au sein de ce conseil.

## 08. AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M4 et M49 ;

Vu les comptes de gestion et les comptes administratifs 2019 pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes ;

La commission des finances a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

➔ d'affecter les résultats de l'exercice 2019 du budget principal et des budgets annexes comme présenté dans le tableau ci-après.

| AFFECTATION DES RESULTATS 2019 |                      |                      |              |                       |                    |                    |                     |                     |
|--------------------------------|----------------------|----------------------|--------------|-----------------------|--------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| BUDGET                         | RESULTATS 2019       |                      |              |                       | AFFECTATION 2020   |                    |                     |                     |
|                                | Solde fonctionnement | Solde investissement | Solde RAR    | Besoin de financement | Fonctionnement 002 | Investissement 001 | Investissement 1064 | Investissement 1068 |
| GENERAL                        | 604 543,87           | -3 556 775,40        | 3 132 683,50 | 424 091,90            | 382 900,00         | -3 556 775,40      |                     | 221 643,87          |
| OM                             | 93 366,71            | -102 675,00          | -167 326,48  | 270 001,48            | 63 366,71          | -102 675,00        | 30 000,00           | 0,00                |
| ELECTRIFICATION                | 0,00                 | 694 233,37           | -873 273,26  | 179 039,89            | 0,00               | 694 233,37         |                     | 0,00                |
| ASSAINISSEMENT DSP             | 941 670,93           | 1 858 037,37         | 155 622,63   | 0,00                  |                    | 1 858 037,37       |                     | 941 670,93          |
| EAU                            | 485 533,95           | 1 272 463,68         | -321 171,25  | 0,00                  |                    | 1 272 463,68       |                     | 485 533,95          |
| ASSAINISSEMENT REGIE           | 71 910,18            | 48 479,17            |              | 0,00                  | 71 910,18          | 48 479,17          |                     | 0,00                |
| ESPACE ENTREPRISES             | 4 088,37             | -705 111,33          | -12 349,88   | 717 461,21            | 4 088,37           | -705 111,33        |                     | 0,00                |
| CRECHE INTER ENTREPRISES       | 2 022,26             | 204 939,74           | -3 000,00    | 0,00                  | 2 022,26           | 204 939,74         |                     | 0,00                |
| KERORIE                        | 338 656,11           | -1 596 706,55        |              | 1 596 706,55          | 338 656,11         | -1 596 706,55      |                     | 0,00                |
| KERLIVERIEN                    | 210 539,00           | -768 199,47          |              | 768 199,47            | 210 539,00         | -768 199,47        |                     | 0,00                |
| EXTENSION LGH                  | 0,00                 | -193 073,77          |              |                       | 0,00               | -193 073,77        |                     | 0,00                |
| EXTENSION TROYALACH            | 0,00                 | -328 569,07          |              |                       | 0,00               | -328 569,07        |                     | 0,00                |
| KERLEVEN                       | 0,00                 | 10 000,00            | 59 000,00    | 0,00                  | 0,00               | 10 000,00          |                     | 0,00                |

## 09. FISCALITE 2020

Chaque année, la Communauté de Communes est appelée à se prononcer sur les taux des taxes locales suivantes :

- la Taxe d'Habitation (TH),
- la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB),
- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
- la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB).

Toutefois, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 précise que pour les impositions établies au titre de 2020, le taux de la taxe d'habitation appliqué sur le territoire de l'EPCI est égal au taux appliqué sur ce territoire en 2019. C'est pourquoi, toute délibération visant à modifier le taux de la taxe d'habitation pour 2020 serait irrégulière. De même, une décision de reconduction du taux de cette taxe sur 2020 n'est pas nécessaire.

Le montant global de ces recettes fiscales (y compris les différentes compensations) est estimé à 11,9 millions d'euros auxquels il convient de soustraire le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 2,67 millions d'euros et le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour près de 680 000 euros, soit un total net de 8,5 millions d'euros.

Conformément aux propositions du débat d'orientation budgétaire, le Bureau et la Commission des Finances proposent de maintenir les taux inchangés depuis 2015, sur l'ensemble des impôts locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de fixer les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :
- Taxe sur le Foncier Non Bâti..... 2,53 %
  - Taxe sur le Foncier Bâti..... 1,50 %
  - Cotisation Foncière des Entreprises ..... 22,76 %

## 10. SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2020

*Monsieur PENNANECH précise que la subvention exceptionnelle proposée pour le Bagad Bro Foën sera destinée en partie à l'achat de nouveaux costumes.*

La commission des finances a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- ➔ de voter les subventions et participations à des organismes et associations suivant les tableaux ci-dessous pour un montant total de 352 086,53 € en fonctionnement ;
- ➔ d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les renouvellements de convention et les avenants financiers annuels pour les sommes indiquées dans le tableau ci-après.

| <b>ORGANISMES</b>   | <b>Montants €</b> | <b>Imputations</b> |
|---|-------------------|--------------------|
| Association des Maires du Finistère                                     | 1 680,97          | 6281               |
| Collège de Kervihan   | 28 070,00         | 65737              |
| Centre Intercommunal d'Action Sociale (budget CLIC)                     | 74 927,00         | 65738              |
| Collège Saint-Joseph  | 9 905,00          | 6574               |
| Alience (crèche Tôt ou Tard)  | 69 300,00         | 6574               |
| Piscine les Balneides   | 50 000,00         | 6574               |
| Technopole  | 5 000,00          | 6574               |
| Mission locale de Cornouaille   | 30 647,00         | 6574               |
| Mobil Emploi  | 2 500,00          | 6574               |
| Créha Ouest   | 1 770,00          | 6574               |
| Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)            | 1 467,00          | 6574               |
| Bagad Bro Foën  | 5 000,00          | 6574               |
|   | 3 000,00          | 6574               |
| Comité Pour l'Habitat des Jeunes (CPHJ)                                 | 1 600,00          | 6574               |
| Familles Rurales (Ty Lutins)  | 6 200,00          | 6574               |
| Cornouaille Initiative PFIL   | 8 000,00          | 6574               |
| Aide au Déplacement des Seniors (ADS7)                                  | 1 600,00          | 6574               |
| Association Départementale Informations Logement (ADIL)                 | 8 718,00          | 6574               |
| Action Territoriale pour l'Insertion, la Formation et l'Emploi (ACTIFE) | 11 109,00         | 6574               |
| ADCF  | 2 991,56          | 6574               |
| Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation                    | 1 000,00          | 6574               |
| Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)    | 1 000,00          | 6574               |
| Rivages de France   | 500,00            | 6574               |
| Tourisme Bretagne   | 1 101,00          | 6574               |
| Ateliers Fouesnantais   | 25 000,00         | 6574               |
|   | <b>352 086,53</b> |                    |

## **11. BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET GENERAL**

Le Budget général de la CCPF doit être voté selon la nomenclature M14.

Le Budget général s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- ↳ 15 447 900,00 € en section de fonctionnement,
- ↳ 15 739 823,90 € en section d'investissement.

La commission des finances a émis un avis favorable.

*Mohamed RIHANI relève quelques points de vigilance dont il est fait état dans la note de synthèse : charges du personnel et capacité de remboursement ; ce qui est confirmé par le Président.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (1 abstention : Mohamed RIHANI), décide :

- ➔ de voter le budget général équilibré en recettes et en dépenses à :
  - ↳ 15 447 900,00 € en section de fonctionnement,
  - ↳ 15 739 823,90 € en section d'investissement.

## **12. BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET ORDURES MENAGERES**

Le Budget annexe Ordures Ménagères doit être voté selon la nomenclature M4.

Le Budget annexe OM s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- ↳ 5 310 000,00 € en section de fonctionnement,
- ↳ 1 266 001,48 € en section d'investissement.

La commission des finances a émis un avis favorable.

*Le Président fait part de ses inquiétudes quant à la chute de reprise des matériaux (papier, carton...) inhérente à la fermeture du marché chinois. L'avenir du centre de tri est également incertain notamment par le projet gouvernemental de consigne des bouteilles plastiques.*

*Mohamed RIHANI demande si la seule issue à cette crise serait d'augmenter la redevance des ordures ménagères.*

*Le Président indique que le budget a un peu de marge mais il ne faut pas que les cours de tous les matériaux continuent à chuter. De toute évidence, la vigilance est de mise.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- ➔ de voter le budget annexe OM équilibré en recettes et en dépenses à :
  - ↳ 5 310 000,00 € en section de fonctionnement,
  - ↳ 1 266 001,48 € en section d'investissement.

### **13. BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET ELECTRIFICATION**

Le Budget annexe Electrification doit être voté selon la nomenclature M14.

Le Budget annexe Electrification s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- ↳ 162 000,00 € en section de fonctionnement,
- ↳ 3 152 023,44 € en section d'investissement.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- ➔ de voter le budget annexe Electrification équilibré en recettes et en dépenses à :
  - ↳ 162 000,00 € en section de fonctionnement,
  - ↳ 3 152 023,44 € en section d'investissement.

### **14. BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET ASSAINISSEMENT DSP**

Le Budget annexe Assainissement DSP doit être voté selon la nomenclature M49.

Le Budget annexe Assainissement DSP s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- ↳ 3 135 000,00 € en section de fonctionnement,
- ↳ 10 371 971,33 € en section d'investissement.

La commission des finances a émis un avis favorable.

*Le Président rappelle les principaux postes impactant ce budget : station de Penfalud pour un montant de 13 millions d'euros avec un financement à hauteur de 70 % ; les postes de relèvement de la Cale à La Forêt Fouesnant et au Cap-Coz à Fouesnant avec un subventionnement à hauteur de 40 % ; des travaux d'urgence, compte tenu des sols détremés, en cours de réalisation sur la conduite menant de Saint-Evarzec à la station de Pleuven pour un montant de 240 000 € ; des complications rencontrées sur le poste de relèvement et le réseau de la ZA Troyalac'h pour un montant estimé à 400 000 € mais qui risque d'atteindre 1 500 000 €.*

*La dynamique du territoire est à relever notamment grâce aux constructions engendrant la perception de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).*

*C'est pourquoi le Président se dit serein quant à l'avenir car le réseau d'assainissement sera totalement opérationnel.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- ➔ de voter le budget Assainissement DSP équilibré en recettes et en dépenses à :
  - ↳ 3 135 000,00 € en section de fonctionnement,
  - ↳ 10 371 971,33 € en section d'investissement.

## **15. BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET EAU**

Le Budget annexe Eau doit être voté selon la nomenclature M49.

Le Budget annexe Eau s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- ↳ 1 783 000,00 € en section de fonctionnement,
- ↳ 6 114 901,46 € en section d'investissement.

La commission des finances a émis un avis favorable.

*Le Président précise que la construction de l'usine pour l'exploitation des forages de Bréhoulou va pouvoir démarrer. Il fait le point sur les essais en cours sur les différents sites (Lanveron, Cheffontaines, ... ) et évoque l'éventualité d'un arrêt plus tôt que prévu de l'exploitation de l'ex-carrière Lannurien qui permettrait d'obtenir une grande réserve d'eau.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de voter le budget annexe Eau équilibré en recettes et en dépenses à :
- ↳ 1 783 000,00 € en section de fonctionnement,
  - ↳ 6 114 901,46 € en section d'investissement.

## **16. BUDGETS PRIMITIFS 2020 : AUTRES BUDGETS ANNEXES**

Les budgets annexes suivants doivent être votés selon la nomenclature comptable M49 pour le budget Assainissement Régie et M14 pour les autres budgets. Ils s'équilibrent comme suit :

| <b>BUDGETS</b>               | <b>FONCTIONNEMENT / €</b> | <b>INVESTISSEMENT / €</b> |
|------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Assainissement Régie         | 172 010,18                | 442 389,35                |
| Crèches interentreprises     | 58 973,26                 | 255 719,74                |
| Zone de Kérorié              | 452 656,11                | 1 695 706,55              |
| Zone de Kerlivérien          | 437 791,43                | 897 199,47                |
| Extension ZA la Grande Halte | 232 100,00                | 235 073,77                |
| Extension ZA Troyalac'h Sud  | 882 100,00                | 390 569,07                |
| Zone de Kerleven             | 10 000,00                 | 10 000,00                 |
| Espace Entreprises           | 62 000,00                 | 734 161,21                |

La commission des finances a émis un avis favorable.

*Le Président souhaite revenir sur la problématique rencontrée sur la Zone de Kérorié et réaffirme la volonté d'y construire un bâtiment destiné au service eau et assainissement qui serait mis à la disposition du délégataire. Ces travaux sont d'ores et déjà budgétisés.*

*Mohamed RIHANI demande si le fait de construire ce bâtiment suffirait à effacer la rupture d'urbanisation sur laquelle s'appuie l'ASPF dans le cadre de ses recours.*

*Christian PENNANECH rappelle la difficulté de la Loi Littoral. Il reste néanmoins confiant pour gagner sur le fond car la zone de Kérorié est en continuité avec l'urbanisation de la ville de Fouesnant, nul ne peut le contester.*

*Concernant La Grande Halte, le Président informe de la vente d'une parcelle à Outils Océans. Le permis de construire a été accordé et le chantier a démarré.*

*Les problèmes rencontrés quant à l'extension de la Zone de Troyalac'h Sud semblent être en passe d'être réglés, ce sont 3 entreprises qui sont concernées.*

*A Port-la-Forêt, le bâtiment de la SCIC Finistère Mer Vent se termine et les locaux seront quasiment au complet à leur ouverture. Ce projet aura fédéré les entreprises du secteur.*

*L'espace entreprises quant à lui fonctionne très bien et la création d'un second espace sur le secteur de Kérorié est envisagé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- ➔ de voter les autres budgets annexes équilibrés en recettes et en dépenses comme présentés dans le tableau ci-dessus.

## **17. SAGE SUD CORNOUAILLE : PROGRAMMATION 2020**

### **Rappel du contexte**

Le SAGE Sud Cornouaille a été approuvé par arrêté préfectoral le 23 janvier 2017. Dans la continuité des précédents contrats mis en œuvre sur les bassins versants Sud Cornouaille, la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimperlé Communauté ont validé une nouvelle programmation d'actions pour la période 2017/2021. Elle vise à mettre en œuvre les dispositions du SAGE en matière de reconquête de la qualité de la ressource en eau et de préservation des milieux aquatiques.

### **Programmation 2020**

La CCPF assurera la maîtrise d'ouvrage des actions suivantes :

- élaboration et mise en œuvre des profils conchylicoles sur le Pays Fouesnantais (bassins versants de la Mer Blanche, de Penfoullic et de Moustierlin),
- suivi foncier et mise en œuvre du volet « économie » dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes (PAV II),
- accompagnement des communes du Pays Fouesnantais sur le passage au « 0 phyto »,
- suivi des indicateurs en zones humides (Marais de Moustierlin...).

CCA, quant à elle, assurera la maîtrise d'ouvrage des actions suivantes :

- animation et mise en œuvre du SAGE Sud Cornouaille,
- entretien des cours d'eau sur les bassins versants entre l'Odet et l'Aven,
- mise en œuvre du PAV II.



### **Éléments financiers**

Le montant prévisionnel du programme, toutes maîtrises d'ouvrage confondues, est de **734 865 € TTC** avec un financement attendu à hauteur de **56 %**.

Pour la CCPF, les dépenses à engager sont estimées à **124 210 € TTC**.

Compte tenu de la clé de répartition telle que définie dans la convention de partenariat entre les trois EPCI, le reste à charge pour la CCPF serait de **90 425.31 € TTC**.

A noter, la CCPF assurera d'autres missions répondant aux objectifs du SAGE mais financées via des dispositifs différents. Il s'agit :

- des projets de réhabilitation de la continuité écologique sur les sites de Penfoulic et Penalen à Fouesnant et le site de Beg Menez à La Forêt-Fouesnant et pour lesquels des études de faisabilité sont actuellement en cours,
- de la programmation PAPI.

Le montant de ces dépenses est donc inscrit pour mémoire dans le plan de financement annexé. Des délibérations spécifiques seront nécessaires pour valider ces projets dès que le coût réel et les modalités de financement seront connus.

Pour rappel, la programmation PAPI pour 2020 a déjà été validée par délibération en date du 17 décembre dernier.

*Yvon ARZUR souhaite des précisions quant à l'accompagnement des communes du Pays Fouesnantais sur le passage au « 0 phyto ». Le Président indique que c'est le grand public qui est concerné, et qu'il s'agira de conseils.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- ➔ de valider le budget prévisionnel pour 2020 sous réserve de l'accord financier des partenaires,
- ➔ d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de la Région, du Département du Finistère et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- ➔ d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire au financement et à la bonne mise en œuvre des actions.

## **18. TRAVAUX DE REFECTION D'URGENCE DU PERRÉ DE L'ANSE DU TREZ – DEMANDE DE SUBVENTION**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais est compétente en matière de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et a retenu l'Anse du Trez à Bénodet comme système d'endiguement.

Les dernières tempêtes hivernales ont mis à mal le perré de cette Anse qu'il convient de réparer en urgence.

L'opération consiste en des travaux de reprise du parement, reprise des joints, comblement des vides par forage et confinement par longrine sur l'estran.

Après consultation en urgence des entreprises, le coût des travaux s'élève à 347 185 € HT auquel il convient d'ajouter les études et la maîtrise d'œuvre d'un montant de 40 000 € HT, soit un total de 387 185 € HT.

*Le Président précise qu'il s'agit de travaux d'urgence, la procédure est donc « simplifiée ».*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- ➔ d'approuver la réfection d'urgence du perré de l'Anse du Trez ;
- ➔ d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL ainsi que tout autre financeur ;
- ➔ d'autoriser Monsieur le Président à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à signer tout document relatif à ce projet.

## **19. ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD A VALCOR**

- Considérant que les conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud se sont prononcés sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud au syndicat VALCOR et que la majorité qualifiée est atteinte en date du 23 janvier 2020,
- considérant que la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud exerce, conformément à l'article 6 de ses statuts, « le traitement des déchets des ménages et assimilés » à titre de compétence obligatoire,
- considérant la délibération de la communauté de communes du 23 janvier 2020 actant la décision d'adhérer à VALCOR,
- considérant les statuts du syndicat VALCOR,
- considérant que le Comité Syndical de VALCOR prend acte de la demande d'adhésion de la Communauté de la Communes du Pays Bigouden Sud au 1er juillet 2020 par délibération du 27 janvier 2020 et demande à ses EPCI adhérents de se prononcer sur cette adhésion,
- conformément aux dispositions de l'article L5711-1 et suivants du CCGT,
- conformément aux dispositions de l'article L5214-27 du CCGT,
- conformément aux dispositions de l'article L5211-61 du CCGT.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- autoriser l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud au syndicat VALCOR au 1er juillet 2020 ;
- autoriser le transfert de la compétence « traitement » qui recouvre :
  - le traitement des OMR (avec gestion de l'unité de compostage de Lézinadou), y compris la post exploitation du CET2 de Tréméoc contre prise en charge des coûts par la CCPBS (les coûts d'exploitation du CET 2 seront intégralement refacturés par VALCOR à la CCPBS dans le cadre des prestations dites « à la carte »),
  - le transport des OMR en cas de détournement pour cause d'arrêt technique,
  - le transport des refus de compostage vers les sites de traitement,
  - le traitement des déchets et des refus de collecte sélective,
  - le traitement des incinérables de déchèteries,
  - le traitement et compostage des déchets verts (criblage / broyage) ;
- autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- autoriser la modification des statuts de VALCOR pour intégrer la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud dans le périmètre du syndicat VALCOR.

*Le Président explique que c'est pour lui un cas de conscience car il estime que ce dossier n'a pas été jusqu'au bout de sa démarche. Il aurait fallu créer directement un syndicat mixte de traitement des déchets sur toute la Cornouaille englobant VALCOR, SIDEPAQ et le Pays Bigouden Sud. Au lieu de cela, la Cornouaille va continuer à avoir 3 équipements de traitement des déchets avec de petites capacités ce qui entraîne un coût à la tonne bien plus élevé qu'à Brest ; d'autant plus de gros investissements sont à prévoir dans les années à venir.*

*Le risque est bien sûr de voir les charges augmenter considérablement.*

*Il rappelle que VALCOR ne gère pas ni les déchetteries, ni les déchets verts sur le Pays Fouesnantais. Notre collaboration se fait uniquement sur la partie incinération.*

*Le Président s'interroge sur la précipitation à délibérer sur ce point et aurait préféré que ce sujet soit étudié ultérieurement, avec les nouvelles équipes qui seront en place à l'issue des prochaines élections municipales et communautaires.*

*Daniel GOYAT relève le manque de concertation entre le VALCOR et le Bureau communautaire car ce sujet est discuté depuis le début du mandat.*

*Xavier JODOCIUS quant à lui estime qu'il s'agit d'une première étape à la création d'un syndicat unique pour l'incinération des ordures ménagères pour le Sud Finistère qu'il souhaite voir aboutir d'ici 2024.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (19 abstentions, 14 votes contre, 2 votes pour), décide :

- ➔ de refuser l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud à VALCOR,
- ➔ d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- ➔ de refuser la modification des statuts de VALCOR pour intégrer la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud dans le périmètre du syndicat VALCOR.

## **20. SYNDICAT MIXTE DE L'AULNE : MODIFICATION DES STATUTS**

Lors de la réunion du comité syndical du 13 septembre 2019, les élus du Syndicat Mixte de l'Aulne ont voté la modification des statuts afin de les adapter aux Communautés de communes se substituant aux communes pour la compétence eau à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La délibération du comité syndical ainsi que les nouveaux statuts sont joints au présent projet de délibération.

Par courrier du 24 janvier 2020, le Syndicat Mixte de l'Aulne sollicite la CCPF afin d'approuver la modification des statuts sachant que la majorité qualifiée est requise pour cette validation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

➔ d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Mixte de l'Aulne.

*Mohamed RIHANI, alors que le dernier conseil de la mandature prend fin, souligne la complexité et l'étendue de la gestion communautaire.*

*Il regrette le manque d'échanges afin d'optimiser les décisions prises. Certaines auraient nécessité de s'y attarder (la non indexation de l'eau sur la quantité consommée, la pollution du réseau d'assainissement par la Société Polaris...).*

*Quant à la mutualisation, encore vacillante tant la tentation de repli sur sa petite chapelle est forte parfois, il rappelle qu'elle est le fondement et le principe de base de la création d'une communauté de communes. Il souhaite que la prochaine assemblée ne soit pas qu'une simple chambre d'enregistrement car la démocratie implique que chacun puisse donner son opinion, émettre des réserves ou des critiques.*

*Il souhaite bon vent à la nouvelle équipe, de bons débats et de bonnes décisions pour préserver et développer notre beau territoire.*

*Le Président relève effectivement la complexité de certains dossiers (PAPI, algues vertes, etc.). Il souligne le travail des Vice-Présidents quant à leur délégation, les discussions nombreuses en Bureau afin de trouver des consensus et éviter les affrontements.*

*De belles choses ont été concrétisées pendant ce mandat, des progrès ont été réalisés, en matière de développement économique, au niveau du changement climatique, des déchets, etc. La Communauté de Communes est également solidaire envers ses communes membres mais elle ne doit pas être considérée comme un « tiroir-caisse ».*

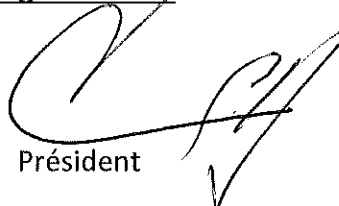
*Elle a subi des modifications très profondes notamment avec le transfert de l'eau et de l'assainissement, la refonte des critères d'attribution dans les crèches, etc.*

*Il souhaite remercier l'ensemble des élus et collaborateurs communautaires pour ces six années de travail conséquent.*

*L'installation des nouvelles instances, à l'issue des élections municipales et communautaires, se fera le jeudi 16 avril 2020 à Clohars-Fouesnant.*



**Roger LE GOFF**



Président